



ASSEMBLEE GENERALE DU PAYS
SISTERONAIIS-BUECH
VENDREDI 21 FEVRIER 2003

- 1) Présentation Leader + par la Société du Canal de Provence et par le Syndicat d'Aménagement des Baronniees
- 2) *Rapport d'Activités 2002*
- 3) Rapport financier
- 4) *Programme d'actions pour l'année 2003*
- 5) Vote des résolutions

Présentation Leader + par la Société du Canal de Provence et par le Syndicat d'Aménagement des Baronnie

Nous remercions:

- **Lylian Bayle de la Société du Canal de Provence qui a été mandatée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour accompagner les Groupement d'Action Local dans l'animation et la mise en œuvre de Leader+.**
- **Gilberte Bremond et Marc Bonnard du Syndicat d'Aménagement des Baronnie en charge de la gestion du programme communautaire Leader+ pour lequel le Pays Sisteronais-Buëch est impliqué avec le pays Voconce Enclave des Papes et Baronnie.**

Nous exposerons ensuite le Rapport d'activité de l'association, Paul Bernard, Trésorier, le rapport financier. Ces éléments vous seront distribués en fin d'assemblée.

Nous procéderons au vote des résolutions.

Avant d'entrer dans le détail de l'ordre du jour de l'assemblée générale du pays

Je vous demanderai de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Mme Jocelyne Truphémus Présidente de la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnie, maire de Ribeyret, qui était membre du bureau du Pays Sisteronais-Buëch et qui nous a quitté le 9 février 2003.....

Nous prions d'excuser Monsieur Georges Mas, conseiller général d'Orpierre qui nous a signalé son absence et M. Hugon que nous félicitons par ailleurs pour la Présidence qu'il occupe depuis le début de l'année 2003 à la nouvelle Communauté de Communes de la vallée du Jabron.

Rapport d'Activités 2002

La répartition du temps de travail par activité pour l'année 2002, consacre une grande part aux travaux d'accompagnement du Pays à l'élaboration de la charte. L'association y a consacré pour l'année 2002 41% du crédit temps.

25% a relevé du travail administratif (montagne de dossier, recherche de financement propre à l'association, suivi cahier des Charges, rédaction de rapport d'étape ...)

Pour 17% du temps sont accomplies des missions d'animation (conduite de réunion, diffusion d'information, rédaction d'une gazette ...) et à part égale sont assurées des actions spécifiques au contrat montagne.

ANIMATION

- La Charte de développement durable du Pays.

Un travail de diagnostic a été opéré par le Pays en collaboration avec l'institut d'Aménagement Régional, il a permis de faire ressortir les éléments identitaires communs et des thèmes de développement fédérateurs.

De là, de grands enjeux de développement ont émergés grâce à une large concertation issue du travail effectué avec le Conseil de Développement : aménagement du territoire, transports, infrastructures de communication, développement économique....

Puis le projet global de développement durable a été formulé, reposant sur trois grands axes :

1. Rendre le territoire attractif et offrir un cadre de vie de qualité ;
2. Assurer un développement économique équilibré et maîtrisé du Pays ;
3. Construire un pays équilibré et cohérent : un Pays solidaire avec un aménagement maîtrisé du territoire.

Enfin, ce document d'orientation dont le Pays Siteronais-Buëch se dote pour les 15 prochaines années a été adopté par les EPCI et Communes le entre juillet et octobre 2002.



Une fois le périmètre définitif arrêté par le Préfet de Région, le Contrat de Pays pourra être négocié avec l'Etat et le Conseil Régional : il retiendra les premières actions prioritaires à mettre en place sur la durée du Contrat de Plan Etat/Région.

Cette démarche est le résultat d'un important travail d'animation, de réflexion, de relationnel avec les différents partenaires engagés dans la démarche. Essayant ainsi de promouvoir un nouvel état d'esprit capable de dépasser les différences partisans ou culturelles et de « gommer » les frontières administratives traditionnelles pour se fonder sur une communauté d'objectifs. Ceci pour répondre à la volonté d'insuffler une réelle dynamique de développement et de solidarité à travers ce territoire. Et de tendre vers une appropriation d'un projet global par toutes les forces vives du Pays Sisteronais-Buëch.

En février 2002, le périmètre d'étude du pays était validé.

Le 30 octobre 2002, seule la communauté de communes du Serrois n'approuvait pas la charte adoptée par les 65 collectivités du Pays Sisteronais-Buëch.

Les départements et régions ont été associés pour valider ce document, ils sont actuellement sollicités pour porter un avis sur le périmètre définitif qui devrait être arrêté très prochainement.

2003 sera donc l'année de la préparation de notre contrat de territoire, pour cela nous avons décidé de nous faire accompagner par le Cabinet Philippe Laurent Consultants. Catherine Sadon qui nous avait accompagné dans l'élaboration de la charte aura à accompagner le Pays dans l'aide au montage d'actions fédératrices.

La démarche proposée a été transmise aux membres du bureau et s'organise autour du recensement des actions, de l'élaboration d'une stratégie, jusqu'à l'accompagnement du contrat.

Ainsi les commissions de travail impliquant élus et membres du conseil de développement seront ils réengagés dans le courant de l'année 2003.

Dans le cadre de notre contrat de territoire, il y aura bien évidemment à serrier quels sont les thèmes prioritaires et les actions qui représentent un caractère vital et emblématique pour le devenir de notre territoire dans les 10 à 15 ans. Ce n'est qu'à la condition que des projets prioritaires et structurants pour le Pays que nous pourront alors qualifier les grandes missions pour lesquelles le Pays œuvre :

Celles ci qui pourraient être dans le cadre de l'aménagement durable du territoire et de l'organisation des services publics et aux publics et à titre d'exemple celles ci pourraient être :

- dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie: l'organisation d'une ORAC, d'une OPAH à l'échelle du pays...



ADMINISTRATION

- **Relations avec le Bureau** : organisation de réunions, préparation de comptes-rendus, contacts téléphoniques ;
- **Préparation, exécution et suivi des décisions du Bureau** ;
- **Préparation des décisions de la CRADT** : assemblage des pièces nécessaires à l'examen du dossier et participation à la réunion pour la création du périmètre ;
- **Participation au montage du dossier de candidature au programme communautaire Leader +** : document récapitulant la situation géographique de la zone couverte par ce programme, justifiant sa cohérence territoriale, ainsi que les stratégies et le partenariat mis en place ;
- **Rédaction d'un rapport d'étape** : document relatif aux opérations engagées en respect du cahier des charges de la convention cadre en matière d'animation, de stratégie et d'expertise. Etat des lieux des dépenses effectuées du 15 mai 2000 au 31 mai 2001 ;
- **Suivi administratif, financier du Contrat Montagne** : courriers, demandes de pièces, sollicitations pour des demandes de subvention... ;

Vendredi 28 février à 10h se tient une réunion en salle du conseil municipal pour faire le point sur l'état d'avancement du contrat et les programmations pour 2003. Sans développer sur l'ordre du jour de cette rencontre sachez que le montant de notre contrat montagne s'élève à 5 967 Euros 29 et qu'il nous a été rappelé qu'il est nécessaire de compléter vos dossiers dès ce premier semestre. Seules 27% des opérations inscrites dans le cadre de ce contrat sont actuellement engagées.

- Participation à des réunions de travail départementales et régionales.

Programme d'actions pour l'année 2003

Actions à mener pour l'année à venir :

- **Accompagnement** étude l'Association Nationale pour le Développement de l'Aménagement Foncier Agricole et Rural Projets liés à l'eau dans le Pays.



Notre candidature a été retenue par l'Association Nationale pour le Développement de l'Aménagement Foncier Agricole et Rural, elle même mandatée par la DATAR et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales pour conduire un travail effectué sur 5 territoires (pays de Colmar, de Garonne, en Aquitaine, en Lorraine et en Provence-Alpes-Côte d'Azur). Nous avons rencontré l'ANDAFAR le 7 février dernier et nous nous sommes mis d'accord sur un axe majeur qui sera traité dans le cadre d'une étude qui se déroulera sur trois mois sur notre territoire. Les problèmes liés à l'eau problèmes d'irrigation (agriculture), eau potable et assainissement des communes (traitement de l'eau usée), eau à « usage touristique » (puits, lavoirs, etc.) se révèlent être une préoccupation forte et au croisement d'une thématique agricole et patrimoniale représentative des Alpes sèches. Les 3 contrats rivière en cours, sont une des illustration de la volonté de tous de considérer l'importance de la ressource en eau.

Cette étude pourra notamment aider à faire-valoir le contrat de rivière sur le territoire non couvert.

L'Intérêt de l'étude pour le territoire :

Comparer les différentes démarches dans les 5 territoires, démarches qui pourront être illustrées dans le 'Courrier de l'ANDAFAR ou au cours de formations organisées par l'ANDAFAR avec, entre autres, l'AMF.

Des réponses seront apportées par les partenaires techniques et financiers, et discutées au cours des réunions.

- Finalisation du Contrat de territoire : l'association du Pays Sisteronais-Buëch négociera le Contrat de Pays et s'assurera de la conformité de ses orientations avec les axes de la Charte de Développement. Le pays sera également chargé de sa mise en œuvre. En lien avec le cabinet Philippe Laurent Consultants.
- **Accueil, information et conseil des porteurs de projet : mise en place d'un point relais Objectif 2**
- **Accompagnement sélection des dossiers Leader, contrat de territoire.**



Préparation des résolutions :

Préparation du Contrat de Territoire: nous avons adressé aux membres du bureau la proposition du cabinet Philippe Laurent consultant pour conduire notre contrat de territoire:

- y a-t-il des avis sur la proposition ?

Système d'Information Géographique:

Le contenu de la charte révèle peu d'éléments sur une orientation fondamentale de l'organisation spatiale qui constitue une mission forte du pays ce sens nous avons organisé une réunion d'information sur le SIG le 19.12 auprès des membres élus et du conseil de développement. Depuis nous avons participé à une réunion le 13.02 auprès de la région où il nous a été confirmé que le Pays était la bonne échelle pour engager un Système d'Information Géographique. Les financements Leader peuvent abonder ce projet. Un appel à proposition auprès d'un prestataire sera effectué sur cette base et si accord de principe est donné au pays pour engager cette consultation et intégrer ce projet dans son contrat de territoire .

Téléphonie Mobile:

les télécommunications sont devenues un facteur essentiel de l'attractivité des territoires pour l'accueil de nouvelles entreprises et populations, les membres du conseil d'administration souhaitent que tous les moyens soient mis en œuvre pour que les réseaux de téléphonie mobile soient enfin accessibles dans les zones rurales enclavées du Pays Sisteronais-Buëch. Nous proposons une motion qui vient en appui des démarches engagées des conseils généraux et du Conseil Régional, afin que ce dossier soit accéléré et considéré comme prioritaire pour notre territoire.

Considérant que les villages de nos vallées sont mal desservis en téléphonie mobile et que ce service à la population, aux acteurs économiques, et aux activités touristiques exercées est essentiel, les membres du Pays Sisteronais_Buëch réunit en assemblée générale le vendredi 21 février 2003 demandent que la couverture de leur territoire soit traitée à égale valeur des territoires urbaine et de plaines.

Site Internet du Pays

Il vous avait été transmis un courrier avec une ébauche d'architecture de projet pour un site internet du Pays en complément d'autres moyens de communication, vous été décrit les éléments de contenu du site.

Là encore je sollicite votre avis, considérez vous ce projet comme outil de communication prioritaire pour la communication du Pays?



Participation à Leader +

Labellisation du Pays dans le cadre d'Objectif 2:

Dans le cadre de la mise en place du plan de communication sur le programme communautaire Objectif 2, La candidature du Pays Sisteronais-Buëch a été retenue par les membres du Comité de pilotage régional sur la communication Objectif 2.

Le Pays aura un rôle de "Point relais information Objectif 2".

Le jeudi 6 mars à 15h se tiendra à l'hôtel de la Région une réunion permettant le lancement officiel d'un label à ce réseau régional de point relais d'appui aux programmes communautaires. Un recensement des besoins de formation y sera effectué. Il nous est demandé d'appliquer la charte des Points relais Objectif 2, qui constitue le cahier des charges que notre association aura à respecter.

Pour l'essentiel cette charte rappelle les principales missions qui sont fixées aux points relais: publicité, communication, assurer l'accueil des porteurs de projet, proposer un deuxième niveau d'information, aider au repérage des porteurs et au montage, jouer le rôle d'interface entre les services instructeurs, assurer une veille documentaire.

Thèmes.	REMARQUES
Préparation du Contrat de Territoire	
Système d'Information Géographique	
Téléphonie Mobile	
Evolution de la Structure Juridique du Pays	
Site Internet du Pays	
Participation à Leader +	
Labellisation du Pays dans le cadre d'Objectif 2	